

Conseil municipal du 30 août 2016

Présents : Mesdames CARRÈRE, SEGAFREDO, Doussot, COSTE, THÉRON, ARNOULT, MAYER

Absent : QUÉINNEC, ROUSSAUD, REVEILLÈRE, CONDAT, RESTES, BOUCHER, EAUD, BREMAND

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Clémie Doumet

La séance est ouverte à 9^h06

Monsieur le Maire exprime le plaisir que l'ensemble de l'équipe municipale ressent d'accueillir à nouveau M. Condat en son sein.

I - Modification des horaires d'ouverture de la mairie

M. Réveillerie présente à l'assemblée les résultats de sondages effectués en priorité sur la fréquentation de la mairie. Il informe également que le député à la retraite propose de donner l'autorisation à un agent d'accueillir à compter du 1^{er} octobre. Ces différents éléments amènent à proposer la modification suivante : fermeture le mardi de 9^h à 12^h30 soit une fermeture tout la journée le mardi à compter du 1/10/16.

Des élues proposent de réfléchir à des horaires plus tardifs et plus tôt prochainement. La discussion sur le sujet se poursuivra sur cette question.

Proposition est donc faite d'ouvrir la mairie :

Lundi, mercredi : 9^h 12^h - 14^h 18^h

Jeudi : 9^h 12^h 30

Vendredi : 9^h 12^h - 14^h 17^h

La modification est acceptée à l'unanimité.

II - Modification des durées d'accroissement

Mesdame Segafredo exprime que l'accroissement est une période comptable qui permet chaque année de constater fincairement la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Il est proposé de mettre à jour la délibération du 13/10/2008

et de passer la durée d'acquisition des nouvelles
machines à 15 ans. Le autres durées resteraient
inchangees.
Modifcation votée à l'unanimité.

III - Décision modification n°1 - Budget principal :

Le montant du FPIC à reverser s'élève pour l'année 2016
à 11410 €. Pour ce faire, les crédits correspondants
doivent être ouverts en dépenses au chapitre 014 article 73925
les crédits inscrits au budget s'élèvent à 11000 €, ce
qui ne permet pas de réaliser la dépense au titre du FPIC.
Il est proposé d'augmenter le crédit du chap. 014 article
73925 de 410 € et de diminuer de 410 € l'art 62-32
fêtes et cérémonies.

Voté à l'unanimité.

IV Autorisation de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles.

Dans certains cas (ex : congés de longue durée, congé de
maternité, etc.), il peut être fait appel à des agents contractuels
pour remplacer des agents indisponibles.

Il convient d'autoriser M le Maire, à recruter dans ce
cadre, en cas de besoins.

Voté à l'unanimité.

V Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Le conseil municipal prend note de décisions suivantes:

Décision n°8-2016 : avenants au marché de travaux relatifs
à la construction de locaux sportifs - Restauration de plus et
renouvellement et prolongation du délai d'exécution.

- Avenant avec SN Thomas et Davizan (l'hôtel de lot n°1)
pour la réalisation de travaux complémentaires pour un montant
de 9 264,46 € HT et la prolongation du délai d'exécution.
- Avenant avec Seul soleil charentes (l'hôtel de lot n°2)
pour un montant de 950,40 € HT et la prolongation du
délai d'exécution.

(lots)

- Avenant avec la Sarl DELEVAGE (lot 4) pour 801,33 € HT et prolongation du délai d'exécution.
- Avenant avec SAS Buhépice de Serrurerie Toulousaine pour un montant de - 488,79 € HT et prolongation du délai.
- Avenant avec l'entp - JEANI SAS (lot n° 7) pour un montant de 1671,49 € HT et prolongation du délai.
- Avenant avec entp - LACAZE (lot 8) pour un montant de 6876 € HT et prolongation du délai.
- Avenant avec Sarl SPIDECO Ariège (lot 9) pour un montant de - 1312 € HT et prolongation du délai.
- Avenant avec Sarl MARCHAND (lot 10) pour un montant de 3235 € HT et prolongation du délai.
- Avenant avec Sarl CBB DIGITAL (lot 11) pour un montant de 3921,38 € HT et prolongation du délai.

les clubs de football et de tennis prendront une partie des dépenses

Décision du 25 juillet 2016 : Avenant au clage,

- Avenants avec l'entp - SAS JACKY STABOUTIER et FILS pour prolongation du délai d'exécution (lot 6).
- Avenant avec entp - COUSERANS FAÇADES (lot 3) pour prolongation du délai.
- Avenant avec SARL MARCHAND (lot 10) pour un montant de - 785 € HT.
- Avenant avec SAS ENTREPRISE de Serrurerie Toulousaine (lot 5) pour un montant de 719 € HT

Décision n° 9-2016 : demande de rébvention auprès
du Conseil Départemental de Haute Garonne pour
l'acquisition d'un four et l'installation d'une hotte à
la cantine scolaire pour un montant de 9453,51 € HT

Décision du 1er juillet 2016 :

Dans le cadre du marché n° 80146bu03 passé avec la Société
SPAREO relatif à la location de locaux modulaires :
prolongation de la location des bâtiments modulaires jusqu'au
25/07/2016.

VI

Questions diverses -

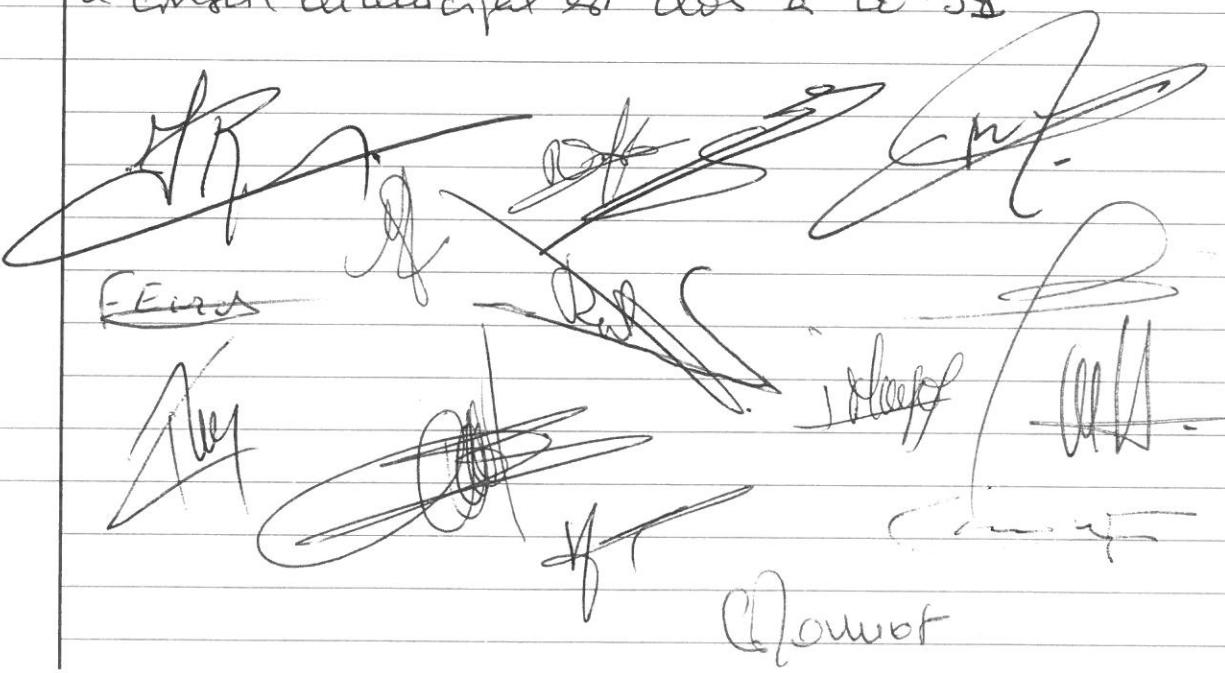
- Opération Brioches de l'Adapei 31
On le faire relâche cette opération qui a pour but de financer

des projets pour des enfants porteurs de handicap.
Le contact avec la commune est Dr Serge Vialma.
L'association tiendra un stand à la matinale des associations
le samedi 10 sept. L'information relayée aussi sur le
site internet de la commune.

- Travaux effectués à la salle des fêtes :
l'aménagement du bloc sanitaire a été réalisé et état
- On Révillère rend compte de sa recherche avec le
commandant de gendarmerie de la compagnie de
Villefranche de Conflans dont Augis dépend.
- Balai de la place de l'école en plein air et animatisés
de la MJC : pas nécessaire.
- Risk en place d'astreintes les week-end par le Raire
et les adjoints du vendredi ^{17^{me}} au lundi ^{9^{me}}. Un téléphone
06 08 27 73 11 a été acheté pour les élus posséder
également en cas d'urgence les week-end.
- Changement des horaires de travail de l'ele MAS,
DGS, qui sera présente le vendredi et non plus le
mercredi.
- Claude Domont fait part des mesures mises en place par
la rentrée scolaire et pendant le temps d'accueil des enfants
Accès et enseignement en matière de sécurité, vigilance.

François Gondat remercie tout le monde pour les messages
de sympathie qu'il a reçu et partage son plaisir d'être
présent ce soir.

Le conseil municipal est clos à 22^{me} 38


Eric
Robert
Jean-Pierre
Guy
Domont